Abonnement pour Lyon:

Un an . . francs. Six mois . . iđ. Trois mois

Abonnement pour les départements: 38 francs.

PEUPL

BE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIOUS,

LE NUMÉRO.

PARAISSANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, quai de l'Môpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

Lyon, 17 mars.

Avant hier, dans le milieu du jour, les citoyens armés occupant la caserne des Bernardines et les bastions, ont cédé leurs postes à la garde nationale. Ils ont descendu en ville par les montées Saint-Laurent et Saint-Sébastien. Arrivés à la Croix-Pâquet, le poste du Grand-Séminaire s'est joint à eux et ils ont continué leur marche, débouchant par le port Saint-Clair sur le quai du Rhône qu'ils ont suivijusqu'au pont de la Guillotière. Ils ont passé par la rue de la Barre et ont défilé dans le meilleur ordre sur la place de Bellecour.

C'est là que nous avons vu ces hommes qui étatent depuis trois semaines l'épouvantail de l'aristocratie, et que la malveillance s'efforçait de représenter comme des brigands. Nous ne pourrions exprimer l'émotion qui nous a saisie à l'aspect de ces républicains d'élite dont les yeux pétillaient du plus ardent amour de la liberté.

Au milieu d'eux était le Conseil-Municipal de la Croix-Rousse; venait ensuite un groupe d'hommes armés entourant un buste de la Liberté porté sur un brancard; derrière, suivait la garde nationale de la Croix-Rousse.

Ils se sont rendus à la Préfecture, où le représentant Arago leur a fait une touchante allocution. Puis le cortége s'est mis en marche pour l'Hôtel-de-Ville. Il y a été reçu avec enthousiasme. On a déposé dans le musée du palais des arts le buste de la Liberté.

L'insertion dans le Tribun du peuple, des propositions et des actes les plus importants de la Commission centrale de l'Hôtel-de-Ville, de la commission pour l'organisation du travail, ainsi que les comptes-rendus des réunions de la société démocratique, pouvant, au premier abord, paraître peu intéressante, il nous semble utile de faire quelques observations à ce sujet :

La corruption ayant poussé de profondes racines, qui nous assure qu'aucun des mandataires du peuple, dans quelque poste qu'il soit, ne sera poussé, entraîne peut être hors de la voie tracée par nos saintes devises : liberté, ėgalitė, fraternitė? qui nous assure qu'aucun d'eux n'aura jamais besoin d'entendre la voix démocratique de nos fraternelles réunions pour aider sa persévérance ou exciter son courage accablé ou chancelant? comment les démocrates pourront-ils discuter, approuver ou blamer les actes de leurs délégués, dans toutes les administrations, si ces actes ne leur sont bien connus?

Cette insertion nous semble donc de la plus baute importance pour nous tous, qui ne voulons pas marcher en aveugles, à une époque où chaque citoyen a besoin de voir par soi les actes de chacun et surtout de ses représentants.

Le Tribun du peuple doit donc avant tout, mettre le peuple à même de suivre, dans toute leur conduite, ses représentants et ses administrateurs, afin qu'il puisse les soutenir à propos ou les renverser au besoin. Ce ne doit donc pas être un recueil de phrases sonores, mais un manuel du jour, offrant au citoyen la pensée et les actes | visite du supérieur des écoles chrétiennes, qui a mis à la

de ses délégués, et lui donnant les moyens de contrôler leurs actes.

Par ce moyen, les orateurs de la société démocratique trouveront dans le Tribun du peuple, de nombreux sujets d'observation, de critique; ce sera une collection de projets, d'arrêtés, de motions diverses pouvant servir de texte à d'utiles et chaleureuses discussions, à des commentaires, des discours, que le journal reproduira et qui éclaireront les masses sur les hommes et sur les choses, et les conduiront sans bruit à la réalisation des vrais principes.

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DE LA COMMUNE DE LYON.

Séance du 10 mars.

La séance est ouverte à huit heures du soir.

Le citoyen Maire prévient les membres du comité que s'ils connaissent des personnes qui peuvent être utilisées pour le recensement général, moyennant rétribution, ils veuillent bien les lui adresser demain avant midi.

Il propose que le comité de guerre et police prenne le nom de comité des intérêts publics. — Adopté.

Une longue discussion s'engage sur les attributions de ce comité, relativement à la police.

Le citoyen Lambert observe que sur l'invitation du curé de St.-Paul, un capitaine de la garde nationale s'est rendu, avec sa compagnie, à l'église de cette paroisse, le jour du service funèbre pour les victimes de février. Il demande si ce chef avait le droit de faire marcher sa compagnie sans un ordre de l'état-major. De tout côté on répond : Non.

On agite la question du costume de la garde nationale. Il est décidé qu'il sera le même de celui de Paris.

Le citoyen Gros (Antoine) revient sur sa proposition d'hier, tendant à obtenir pour les réunions électorales, les locaux des écoles chrétiennes qui ne sont pas occupées le soir. Il a vu les supérieurs de ces établissements qui n'attendent plus, pour se rendre aux vœux des citoyens, qu'un ordre écrit du Maire.

Plusieurs citoyens font observer que ces locaux seront insuffisants, et qu'il serait plus convenable de se réunir dans les églises. Cette idée est fortement appuyée.

Le citoyen Bouvéron propose que l'on envoie auprès du cardinal une députation à cet effet.

Le citoyen Gabriel Charavay dit que l'on s'est refusé hier de se rendre à une invitation de ce prélat, et qu'il ne serait pas de la dignité de la commission, de s'exposer de sa part à un pareil refus.

Après de longs débats, on s'en tient aux écoles des frères. Le Maire donne l'autorisation écrite aux supérieurs de livrer les clefs le soir.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 11 mars.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Le citoyen maire annonce qu'il a reçue aujourd'hui la

disposition des citoyens les clefs de ces écoles pour le soir.

Un membre propose de consacrer aussi aux réunions électorales les locaux des écoles mutuelles. Cette proposition est combattue et soutenue. Le citoyen G. Charavay est chargé d'en conférer avec le citoyen Thiaffait.

Le citoyen Peygnoux dépose sur le bureau une lettre du Consistoire évangélique, qui met à la disposition des citoyens le local qu'il occupe, rue des Gloriettes. - Applaudissements.

Le citoyen Chaboud, demande si la commission du travail s'est occupée d'un bureau de placement pour les ouvriers boulangers.

Plusieurs membres de cette commission disent qu'elle s'en est occupée; qu'elle a émis le vœu de veir établir à la mairie un bureau unique de placement pour tous les compagnons boulangers, sociétaires ou non. Ce vœu est pris en considération, et l'établissement de ce bureau de placement est décidé.

Les citoyens Larat et Callès donnent leur démission de membres de la commission des intérêts publics.

Le citoyen Gros annonce que le citoyen Dufour a trouvé un local pour son cours de théorie de la fabrique, et qu'il ne demande plus que l'autorisation. — Accordé.

Le citoyen Calendra demande pourquoi les bastions 4 et 5 ne se démolissent pas complètement.

Le citoyen maire explique que les casemates de ces bastions, suivant des plans déposés à la mairie, sont destinés à servir de réservoirs à un système de distribution d'eaux qui doit être établi à la Croix-Rousse.

Le citoyen Grinand demande que le citoyen Gay, père du citoyen mort des suites de blessures reçues le 25 février, à l'attaque des forts, soit recommandé par le citoyen Arago à la commission chargée à Paris des récompenses à accorder aux victimes de la révolution de février. — Adopté à l'unanimité.

Une commission est nommée pour assister demain à la revue générale des troupes et des gardes nationales.

La séance est levée a 10 heures.

Séance du 13 mars.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Les citoyens Clermont et Brossette donnent leur démission de membres de la Commission des intérêts pu-

On propose de doubler le nombre des citoyens chargés de dresser les listes électorales, et de nommer une com. mission pour examiner chaque jour ces listes. - Adopté.

Le citoyen Creuset présente des plaintes faites par les ouvriers marbrièrs contre les travaux qui se font dans les prisons. - Renvoyé à la commission du travail.

On présente à la signature des membres une pétition pour la mise en accusation de tous les ministres de Louis-Philippe, dilapidateurs des fonds des caisses d'épargne.

Le citoyen Félix Blanc demande qu'en principe, on décide que le costume de la garde-nationale soit fait aux

frais de la Ville, par un atelier national, sous la surveillance du gouvernement ou de la Ville.

Une longue discussion s'engage et l'on renvoie à la commission du travail.

Le citoyen Classis fait des communications sur les Jésuites. On répond que des mesures sévères seront prises contre les intrigues qu'ils pourraient nouer.

La séancé est levée à 10 heures.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE L'ORGA-NISATION DU TRAVAIL DE LYON.

Séance du 14 Mars.

Le citoyen Peygnoux, rapporteur de la commission de salubrité, fait connaître qu'elle éprouve des obstacles qui rendent momentanément son action impossible.

Le citoyen Cortel rappelle l'attention de la commission sur la confection des costumes de la garde nationale.

Une longue discussion s'engage à ce sujet. Le citoyen Félix Blanc soutient que cette confection doit être confiée à un atelier national, où les tailleurs, ouvriers et patrons seraient indistinctement appelés; il ajoute que la ville aura la direction de cet atelier, qu'elle fournira l'étoffe, les outils, etc., et que pour couvrir ces frais, un registre serait ouvert, où les citoyens zélés et fortunés viendraient souscrire.

Après de longs débats, la commission arrête qu'elle entendra, le soir, les ouvriers et maîtres tailleurs, pour fixer définitivement une association qui concilie les intérêts des uns et des autres.

Le citoyen Covillard propose que le citoyen Briot donne lecture d'une critique du décret du gouvernement provisoire, autorisant la vente des biens de l'Etat. Il soutient que cette vente ne profitera qu'aux monopoleurs qui, dans le moment de crise, achèteront à vil prix, et réaliseront ensuite de grands bénéfices; que, d'ailleurs les biens de l'Etat, pouvant devenir précieux pour des établissements agricoles ou les ateliers nationnaux, le gouvernement ne devait pas les sacrifier à une crise financière momentanée.

Le citoyen Briot pensant que cette crise a sa source dans la rareté des espèces, propose, pour subvenir aux besoins du trésor, que l'Etat ordonnât la conversion en monnaie de toute l'argenterie qui se trouve chez les citoyens, sauf les objets d'art.

On fait remarquer que cette mesure ferait cacher l'ar genterie, et que le but serait manqué; qu'au lieu de 200 millions, on n'arriverait peut-être qu'au chisse de 25 millions.

Le citoyen Dervieux combat la proposition du citoyen Briot; il fait remarquer que l'impôt progressif serait préférable et plus efficace.

Diverses propositions sont faites. La séance est levée à 11 heures.

A L'AMI DU PEUPLE DE 1848.

Citoyen RASPAIL,

Après l'immortelle révolution qui vient de s'accomplir. le premier soin des démocrates lyonnais fut de s'occuper immédiatement de la formation de sociétés populaires, afin de faire jouir la classe la plus nombreuse d'un droit qui était le privilège de quelques-uns. La société démocratique de Lyon ayant appris, par la voie de la presse, que de pareilles sociétés s'étaient formées dans la capitale, et désirant autant que possible entrer en correspondance avec elles, afin d'unir nos efforts et de faire triompher nos principes dans la lutte qui se prépare. Nous avons décidé de nous adresser à vous pour que vous nous mettiez en rapport avec ces sociétés. Dans le cas où vos occupations personnelles ne vous le permettraient pas, vous auriez l'obligence de faire part de notre vœu aux membres des sociétés populaires. Nous comptons aussi sur vos lumières pour nous guider dans la marche à suivre pour assurer le succès des principes démocratiques. En conséquence nous vous engageons à continuer le journal qui est demandé par toute la classe ouvrière dont vous vous êtes acquis les sympathies par vos services et vos talents.

Recevez l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour la société démocratique,

Les membres du bureau:

Jean Charavay, Thomas, Barmont, Chateau;

Peyrol, Vallier, Battier.

DÉCRETS CONCERNANT LES CAISSES D'ÉPARGNE ET LE COMPTOIR D'ESCOMPTE.

Le gouvernement provisoire vient de rendre deux décrets que, dans les circonstances présentes, nous approuvons complètement. Par un de ces décrets, il élève le taux de l'intérêt pour les fonds déposés dans les caisses d'épargne, au cinq pour cent. En effet, c'était une chose inique de voir l'oisif à dix mille francs de rentes recevoir du trésor public un taux plus élevé sur son capital que l'ouvrier qui venait déposer le fruit de ses sueurs. Nous avons des opinions arrêtées sur les caisses d'épargne. Cette création conservatrice de la monarchie, objet d'ordre dans des temps ordinaires, ces caisses ont des inconvénients trop graves dans les temps exceptionnels pour que le gouvernement n'avise pas à un autre mode de placement des économies du pauvre.

L'autre décret est relatif à la création d'une banque créée conjointement par l'état, les communes et les particuliers et destinée à favoriser les opérations du commerce. Dans la situation toute exceptionnelle où nous nous trouvons, en prévision d'une crise commerciale qui est le résultat des évènements passés chez nous, et en prévision des évènements qui peuvent s'accomplir en Europe. La création de cette banque est une pensée sage et prévoyante; nous espérons que ce système de banque qui s'étendra sur toutes les parties de la France servira d'une manière directe et efficace à organiser des travaux utiles qui permettront d'appliquer le principe d'association, en déclarant l'état directeur de cette association et de ces travaux. On objectera peut-être que les capitalistes, comptés pour un tiers dans la création de ces banques, craindront d'exposer leurs capitaux en les confondant dans cette caisse commune; c'est une erreur profonde, car les possesseurs d'argent reconnaîtront de plus en plus le besoin de confondre leurs intérêts avec les intérêts de la nation. Nous n'entendons certainement pas continuer les errements de l'industrie actuelle en faisant une part au capital dans les bénéfices; nous pensons seulement lui offrir un placement sûr, garanti, non sur des éventualités d'opérations incertaines, mais sur le travail d'une association d'hommes intéressés à la réussite de l'association. De telle sorte que l'élément de désordre actuel, le capital, concentré, exposé à toutes les chances de jeux et d'opérations incertaines, et exposant la société au désordre et à la perturbation, deviendrait un élément d'ordre et de garantie pour la société.

CROIX-ROUSSE

Le 13, un bon de subsistance non rempli aurait été soustrait à la mairie de la Croix Rousse. Ce bon, comme le sont tous ceux qui se délivrent à cette mairie, était revêtu d'avance du cachet et de la signature d'un membre du conseil municipal; il portait la formule imprimée: Viande ou fromage, et le montant en blanc; il a été remp'i par une main inconnue et peu exercée, qui a écrit vingt francs, ce qui faisait vingt francs de viande ou de fromage.

Ce bon a été présenté à un épicier qui a délivé, en le recevant, pour 17 fr. de sucre et 3 fr. de frommage.

Aussitôt que ce fait fut connu, on cria au gaspillage et à l'incapacité. Le lendemain, 14, une pétition, où l'on demande le renvoi du conseil de tous les ouvriers qui en font partie est rédigée et colportée dans toute la Croix-Rousse.

Il y a évidemment dans ceci une malveillance calculée. D'abord, la main qui a écrit 20 fr., n'est celle d'aucun des membres du conseil; une faute grossière dans l'orthographe a fait reconnaître aussi que celui qui remplit ordinairement les bons n'a pu la commetre. En second lieu, les bons d'une somme si forte ne se délivrent qu'aux postes, les secours accordés à une famille ne s'élevent ordinairement qu'à deux francs; or ce bon, qui n'aurait pu être donnée qu'à une famille, ne pouvait donc pas atteindre le chiffre de 20 fr.

D'autre part, ce bon porte viande ou frommage; il n'y est pas du tout question de sucre, et il ne pouvait pas en être question, la mairie n'en ayant jamais délivré. Nous ne concevons pas que l'épicier ait délivré autre chose que ce que portait le bon. Mais ce que nous concevons bien, c'est que cette affaire a été suscitée pour trouver un prétexte à l'expulsion des membres prolétaires de la commune qui génent singulièrement.

CHRONIQUE LOCALE.

prils. Que nos concitoyens se rassurent, la commission de l'Hôtel-de-Ville, sur laquelle des journaux stipendies s'efforcent vainement de verser la calomnie, s'occupe avec sollicitude de cette question; elle est sur le point d'être résolue. Encore quelques efforts, et le salut public sera assuré.

- Les paveurs et les entrepreneurs de pavage de la ville de Lyon ont été entendus et conciliés par le comité de l'organisation du travail. Les travaux ont été repris à dater du 15 mars.
- Les imprimeurs sur étoffes qui avaient suspendu leurs travaux les ont repris, à dater du 15 mars, après avoir été conciliés par le comité.
- A Paris, notre ville passait pour être dans la plus complète anarchie; on pensait que le citoyen Arago était retenu prisonnier. Le citoyen Rittier est parti pour détruire ces faux bruits. De son côté, le gouvernement provisoire avait envoyé dans notre ville, les citoyens Trélat et Séguin, qui sont repartis avaut-hier.

FAITS DIVERS.

M. de Flahaut s'est évanoui en apprenant la nouvelle de la déchéance de Louis-Philippe; il est parti immédiatement pour l'Angleterre.

— On annonce d'une manière positive, que le prince de Metternich se retire du pouvoir et qu'il s'est formé à Vienne un ministère de conciliation déterminé à donner une constitution à la Bohême et la Lombardie.

ITALIE. — Dans les Marches et dans la Romagne, on expulse les jésuites comme on les a expulsés à Turin à Gènes, à Ancône et à Sinigaglia. Les frères des écoles chrétiennes ont été chassés malgré les autorités; le pape a été très affligé de ces événements.

La municipalité de Rome s'était assemblée pour voter une statue à Pie IX, elle a décrété que l'on construirait, avec les fonds qui étaient destinés à cet emploi, un bourg composé de maisons à deux étages pour les pauvres gens, et qui prendra le nom de Bourg de Pie.

TROUBLES EN BAVIÈRE. - NOUVELLES CONCESSIONS.

Les Bavarois viennent enfin de vaincre les résistances de leur opiniatre monarque. Le roi, sous prétexte que les états seuls pouvaient régulariser les ré.ormes demandées, ajournait tout à deux mois. La population a compris que tout pouvait être compromis par ce retard, et elle a exigé la convocation immédiate des états. Ils se réuniront le 16 de ce mois.

Le Gérant, G. CHARAVAY.

Lyon. - Impr. de RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 3.